Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **7 (1871)**

Heft 16

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE. 15 AOUT 1871
7me année. N° 16.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Systèmes et éclectisme (fin). — Les Congrès et l'Instruction publique en Italie. — Correspondance genevoise. — Chronique bibliographique. — Anniversaire de Jacques Vogt. — Chronique scolaire.

SYSTÈMES ET ÉCLECTISME

(*Suite.*)

Il s'agit maintenant de voir si les systèmes engendrent l'étroitesse d'esprit et de vue.

Si l'on entend par là la concentration de la pensée sur un objet, une idée, un principe; les lois ou la discipline à laquelle l'esprit se soumet volontairement dans la recherche logique et infatigable du vrai; enfin la conviction intime et profonde que fait naître l'étude assidue, lente et réfléchie d'un système dans ses diverses parties et dans son développement; si c'est la qualité qu'acquiert peu à peu celui qui crée ou qui suit un système de juger des choses d'une manière autre, c'est-à-dire plus juste et plus rigoureuse que le grand nombre; de voir les choses plus claires qu'on n'en a généralement l'habitude, de les considérer sous un autre jour et sous d'autres points de vue et de se mettre ainsi en opposition avec les préjugés de la foule, l'opinion commune et les idées reçues sans examen; si c'est cela qu'on appelle étroitesse d'esprit et de vue, alors on a raison et l'on ne saurait faire le plus bel éloge de l'esprit de système. — D'ailleurs ne serait-ce pas absurde

de penser qu'un homme qui passe sa vie à méditer sur un grand principe ou sur un ordre d'idées, dont l'intérêt particulier est d'agrandir l'édifice de la science et de la vérité, finisse par tomber dans l'étroitesse d'esprit et de vue? Nous avons toujours cru que l'exercice continuel de la pensée, de la réflexion et de la raison aiguisait l'intelligence et l'élargissait. Défions-nous de ces faux doctrinaires qui, en les pillant, prétendent se mettre au-dessus de tous les systèmes, érigeant ainsi leur *moi* en raison universelle et infaillible. Il est très facile de se mettre au-dessus des choses, plus facile que d'y pénétrer; il n'est besoin pour cela que d'une certaine dose de prétention, de vanité et d'orgueil. Il y a des hommes à système, il est vrai, qui ne voient rien de juste ni de vrai en dehors de leur système; mais n'oublions pas qu'il y a des sots et des esprits bornés partout, et que, parmi les gens vraiment pieux, il se glisse aussi des bigots, des hypocrites et des fanatiques. Mais à quoi bon vouloir prouver que les systèmes ne sauraient produire l'étroitesse d'esprit de vue. Ce serait vouloir prouver qu'il ne fait pas nuit quand le soleil est à son plein midi. Ouvrons l'histoire des sciences, l'histoire de la pensée, de la raison et de la civilisation; nous y trouverons des noms comme Socrate et Platon, Pythagore, Aristote, Descartes, Locke, Rousseau, Kant, Herbart, Hippocrate, Coménius, Pestalozzi, Girard, Ptolémée, Copernic, Galilée, Newton, Laplace, Franklin, etc., autant de personnages illustres qui ont créé ou perfectionné des systèmes; et cependant on n'ira pas les accuser d'étroitesse d'esprit, ni ceux qui se sont attachés à leurs systèmes pour s'en faire l'écho, les compléter, les étendre et les populariser. C'est précisément pour avoir par leurs systèmes élargi la sphère de l'intelligence humaine que ces grands hommes brillent de distance à distance à travers les siècles comme autant de phares lumineux; ils seront toujours des sources intarissables auxquelles l'esprit humain ira se rafraîchir et se retremper.

Il n'est pas rare enfin d'entendre ce reproche: que les systèmes rendent l'homme plutôt présomptueux et orgueilleux que modeste et humble, plutôt raisonneur que raisonnable et penseur.

Si l'on saisit bien l'idée de ce qu'est un bon système, on devra savoir que ce reproche est des plus mal fondés, et qu'il ne peut venir que de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Il va sans dire que celui qui fonde ou qui suit un système sera le premier à le faire prévaloir; rempli de l'idée et de la vérité de ses principes, il les défendra contre tous ceux qui l'attaqueront avec toute l'énergie, toute la force que lui donnera la conviction de ses principes. En ceci le représentant d'un système n'use pas seulement de son droit, mais il fait son devoir. Verrait-on en cela de l'orgueil et de la présomption? Mais alors il faudrait renoncer pour toujours et en toute chose à la défense de ses convictions et de la vérité, et par pur motif de modestie. Cette modestie-là serait fort déplacée et bien fatale au progrès des idées. Mais non, il est, au contraire, dans la nature des bons systèmes de préserver de ces deux défauts.

Tandis que l'éclectisme n'a d'autre intérêt que de prendre au hasard le bien d'autrui où il se trouve, comme une pierre qu'il rencontre sur son chemin, tandis qu'il ne regarde qu'en arrière, s'applaudissant de la somme de rapines qu'il a déjà accumulées dans sa besace, croyant posséder dans son érudition, non tout l'or, mais toute la sagesse du monde, le représentant d'un bon système ne regarde qu'en avant; en voyant le chemin qu'il a encore à parcourir pour arriver à la vérité qu'il ne fait qu'entrevoir dans l'horizon lointain, il oublie le chemin qu'il a déjà fait; il se trouve petit et faible à ses propres yeux, et ce sentiment le rend humble et modeste; c'est lui qui se dit: Je sais que je ne sais rien. Ce qui le fait paraître hautain et prétentieux, c'est le seul désir de faire triompher un principe, d'être utile aux hommes, et de les mettre sur la voie de cette vérité qu'il aperçoit, mais qu'il ne pourra complétement atteindre. La modestie et l'humilité n'excluent nullement une juste confiance en ses propres principes, en un système qui peut être utile à l'humanité. Descartes était certes un homme à système, écoutons comme il parle: « Je n'ai jamais fait beaucoup d'état des choses qui venaient de mon esprit;..... et bien que mes spéculations me plussent fort, j'ai cru que les autres en avaient aussi qui leur plaisaient peut-être davantage. Mais sitôt que j'ai eu acquis quelques notions générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses difficultés particulières, j'ai remarqué jusqu'où elles peuvent conduire, et combien elles diffèrent des principes dont on s'est servi jusqu'à présent, j'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées sans pécher grandement contre la loi qui nous oblige à procurer autant qu'il est en nous le bien général de tous les hommes. » (Discours de la Méthode.)

X. Ducotterd.

Professeur à Francfort s/M.

Les congrès pédagogiques et l'essor de l'instruction publique en Italie.

Au mois de septembre, s'ouvrira à Naples le septième congrès pédagogique de la péninsule italienne. Le sixième a eu lieu, comme on sait, à Turin. La Suisse n'y était représentée que par un seul instituteur, M. Malan, établi à Neuchâtel, mais originaire des vallées du Piémont. En sera-t-il autrement à Naples? C'est fort douteux; et cependant une des pensées qui ont présidé à la fondation de la Société pédagogique de la Suisse romande, c'était d'établir un lien entre les nations sur le terrain éducatif. Le mot même de Société internationale fut prononcé, et une première application de cette idée se fit par l'envoi d'une députation à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle. Mais depuis lors, c'est-à-dire, depuis quatre ans, les congrès pédagogiques se sont succédé en Allemagne, en Italie, et la Suisse romande est restée complétement en dehors du mouvement, faute de moyens pécuniaires plutôt que de bonne

volonté. Car bien que l'enthousiasme des premières années ait un peu souffert et ait fait place, en quelques endroits de notre coin de terre, à l'esprit local funeste à toute institution durable et à toute entreprise collective, il y aurait pourtant injustice à en conclure à l'affaiblissement et au déclin de la fédération romande si glorieusement inaugurée, il y a quelques années, et depuis lors affirmée avec éclat à Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, et qui le sera, sans aucun doute, à Genève, en 1872, comme elle le sera plus tard dans le Jura en 1874.

A part toute considération relative à l'idée d'une Société internationale de l'enseignement public, idée qui trouvera toujours de grands obstacles dans les minces ressources de la classe enseignante, les congrès italiens et celui de Turin en particulier ont présenté un véritable intérêt pédagogique, dont nous avons sous les yeux un spécimen remarquable dans les Actes du sixième congrès, (*Atti del Sesto Congresso pedagogico*), formant un beau volume de 460 pages, publiés aux frais de la municipalité de Turin (chez Botta 1869). L'importance des questions traitées (1), les rapports des commissions chargées de visiter les établissements d'éducation des divers degrés (salles d'asile, crèches, écoles élémentaires, cercles philologiques, conférences des instituteurs, écoles techniques et professionnelles) les discussions relatives à l'enseignement secondaire et à la bifurcation des études classiques et réales, le grand, l'immense développement donné à l'Exposition, par l'empressement avec lequel toutes les parties de l'Italie ont répondu à l'appel du comité, les rapports du jury ou plutôt des jurys chargés d'examiner les travaux des divers ordres, tout cela produit, dans le compte-rendu, une impression réjouissante qu'accroît encore le bon, le noble esprit qui se manifeste dans les discours, les écrits et tous les actes du congrès. Le nombre des instituteurs, des institutrices et des amis de l'instruction qui y ont pris part ne dépassait pas, il est vrai, le chiffre des instituteurs suisses réunis à Bâle, en 1869; mais le congrès italien se distingue cependant, à plusieurs titres, de ceux des autres pays. C'est d'abord par la participation d'un grand nombre d'institutrices, et ensuite par celle de beaucoup de personnes des classes les plus élevées de la société. L'aristocratie italienne, c'est une justice à lui rendre, a toujours compté dans ses rangs des patriotes de premier ordre et d'ardents amis des lumières. Le président général du dernier congrès pédagogique de Turin était le comte et commandeur Carlo Boncompagni, un des hommes d'Etat les plus influents de la péninsule, mais que les affaires publiques n'ont jamais empêché de vouer une partie de son temps à la propagation

(1) De l'instruction obligatoire. — De l'éducation des femmes. — Des associations éducatives et de l'usage à faire des subsides nationaux et provinciaux. — Des limites de l'enseignement de la gymnastique. — Des rapports de l'école et de la famille.

de l'éducation populaire. De concert avec sa femme, la généreuse comtesse Barberina, il a même pris place parmi les bienfaiteurs de l'enfance déshéritée de la capitale du Piémont.

Un troisième trait caractéristique des congrès italiens, c'est la part qu'y prennent les professeurs des Académies, des Universités. Les hommes les plus savants de la patrie de Galilée, de Vico, de Volta, ne croient point déroger en s'associant aux travaux des plus humbles instituteurs élémentaires ; et les instituteurs primaires, de leur côté, heureux et fiers de la sympathie des hommes du haut enseignement et des savants les plus célèbres, ne songent point à les exclure des comités et de la direction du congrès. Les ecclésiastiques siégent également en assez grand nombre dans le congrès, et l'Italie n'oublie point les progrès dont l'éducation populaire est redevable à plusieurs d'entre eux, les Aporti, les Vitale Rosi, les Lambruschini, etc. Aporti est considéré comme le Père Girard de la Lombardie et du Piémont ; Lambruschini a été appelé celui de la Toscane, et Rosi, le Socrate ou le Girard de l'Ombrie.

Chose glorieuse pour la Suisse, le nom du grand éducateur fribourgeois revient, à chaque instant, sous la plume et dans les paroles des amis de l'éducation populaire en Italie. Les maximes et les méthodes de l'illustre pédagogue y sont plus connues et plus appréciées que dans sa patrie et surtout que dans sa terre natale. Mais, en Italie comme en Suisse, la persécution a été longtemps le sort des fondateurs d'écoles. Aporti, par exemple, bien que protégé par le roi Charles-Albert, se vit interdire les fonctions ecclésiastiques par l'archevêque Franzoni, le fougueux prélat que son opposition aux lois relatives aux biens du clergé fit enfermer plus tard dans une forteresse. L'école d'enseignement mutuel que Rosi avait ouverte à Spolette fut fermée par ordre du gouvernement pontifical. Lambruschini ayant fait un voyage de vacances à Rome, eut l'agrément de s'y voir enfermé au château St-Ange par le même gouvernement dont son oncle était alors le premier ministre.

Mais les congrès pédagogiques ne sont qu'un des côtés de la vie intellectuelle et scolaire de la péninsule. Pour se faire une idée quelque peu juste des efforts qu'on fait, depuis quelques années, au pied des Apennins, pour répandre l'instruction et éclairer le peuple, il est absolument nécessaire de connaître au moins quelques-unes des publications innombrables dont la littérature pédagogique est l'objet dans le pays qui a donné naissance à Victorin de Feltre. La marche des écoles et la fréquentation de ces sanctuaires de l'instruction vont assez ordinairement de front avec la littérature scolaire. L'Allemagne, le premier des pays pour l'instruction populaire comme pour la science proprement dite, l'Allemagne est aussi la contrée de l'Europe la plus riche en publications et en écrits périodiques relatifs aux écoles et à l'éducation. *(A suivre)*

A. Daguet.

La multiplicité des objets d'enseignement à Vienne (en Autriche).

« On perd en solidité ce qu'on gagne en étendue. »

Les commissions d'instruction publique nous font de beaux programmes, c'est-à-dire, des programmes bien bourrés de toutes les connaissances désirables. Mais à ces programmes, comme le faisait dernièrement observer la *Neue freie Presse*, il manque la réalisation, la réussite. Les directeurs et professeurs des Ecoles moyennes et réales d'Allemagne se plaignent que les élèves qu'ils reçoivent n'arrivent pas avec les connaissances nécessaires et que le fondement solide manque. On a fait la même remarque chez les élèves qui quittent l'école primaire pour entrer dans la vie pratique. L'orthographe est souvent défectueuse et quelquefois même déplorable. Le calcul laisse aussi beaucoup à désirer. Ce qu'on dit ici des jeunes garçons peut se dire sussi des jeunes filles.

La cause de ceci est bien simple. On a passé d'un extrême à l'autre. Autrefois, on ne faisait pas assez dans les écoles; aujourd'hui, on veut trop y faire, tout faire même par l'école primaire. Il suit de là que tout y est superficiel et ne peut être qu'ébauché. Prenons, par exemple, l'école St-Dominique : on y consacre deux heures à la lecture, trois heures à la composition, une heure à la récitation, trois heures à la géographie et à l'histoire, deux heures à l'histoire naturelle, quatre heures au calcul, deux heures au dessin, deux heures au dessin géométrique, trois heures à la religion et deux au chant. Les inconvénients de cette multiplicité d'objets d'enseignement est encore aggravée dans les écoles où pour chaque objet on croit devoir se servir d'un manuel spécial. On étouffe ainsi l'esprit de l'élève sous la masse des notions qu'on veut bon gré malgré fourrer dans sa tête.

La *Gazette générale des Ecoles*, rédigée par quatre pédagogues, sous la direction de M. Stoy, le célèbre pédagogue de Heidelberg et le chef de l'école de Herbart, en Allemagne, donne raison aux ennemis de la surcharge dans les programmes.

A. D.

CORRESPONDANCE

Genève, le 19 juillet 1871.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous remercie de l'article d'ensemble que vous avez consacré au projet de loi scolaire présenté par le Conseil d'Etat genevois. Permettez-moi d'y ajouter, au point de vue des détails, quelques observations pour corroborer moins vos éloges que vos critiques.

Le projet, dites-vous avec raison, n'a pas été, dans notre Grand-Conseil, apprécié avec assez de bienveillance, car il accuse des tendances progres-

sistes. — Peut-être, ajouterons-nous, est-ce pour ce dernier motif qu'il a soulevé des récriminations d'une nature plutôt personnelle. Certains orateurs, qui font intervenir, dans un débat aussi grave, une ardeur passionnée, ne devraient-ils pas revendiquer, en tout ou partie, la paternité d'un projet qui n'était rien moins que libéral, car il s'appuyait sur la réélection périodique. Quand s'agite une question vitale, quand se discute une loi dont l'adoption doit marquer un progrès, l'acrimonie est blâmable. Si le support mutuel, si les concessions réciproques ne président pas à l'élaboration d'une œuvre appelée à satisfaire aux vœux de tous, bien des opinions, se croyant lésées, refuseront à la loi le caractère de stabilité qui lui est indispensable.

Cela dit, je relève, dans votre travail, une erreur de fait. Selon vous, l'article 61 proclame la gratuité de l'enseignement secondaire. Que n'en est-il ainsi ? Malheureusement et en raison de la question pécuniaire que vous rappelez quelque part, cette disposition s'applique seulement aux *Ecoles secondaires* de la campagne qui seront créées au fur et à mesure des besoins locaux. D'autre part, l'école industrielle et l'école complémentaire des filles seront gratuites pour les élèves réguliers seulement.

Mais l'article 57 dit : « Les élèves des Colléges (Genève et Carouge) et de l'Ecole supérieure (jeunes filles) paient, pour chaque classe, un droit d'inscription de 10 fr. par semestre. » Or, ces établissements comptant un personnel de 1400 élèves au moins, il est permis de déclarer que l'enseignement secondaire ne jouira pas du bénéfice de la gratuité. Pourquoi cette distinction ? Les colléges et l'école supérieure aspirent-ils au titre d'écoles-modèles ? Seront-ils accessibles à quelques-uns seulement, lorsque tous les citoyens paient de leurs deniers pour les entretenir ? La perte pécuniaire subie par la caisse de l'Etat sera-t-elle si considérable qu'elle puisse déranger l'équilibre du budget ? Pourquoi encore les écoles dites secondaires diffèrent-elles des autres établissements de même ordre, au point de vue de la direction et de l'administration ? En leur refusant une organisation analogue, on leur conserve le caractère des écoles moyennes actuelles qu'elles sont appelées à remplacer et à compléter. En tout cas, nous voyons là une contradiction qui nuit à l'économie de la loi.

Le législateur de 1848 avait consacré la gratuité pour les écoles primaires ; après une expérience concluante de 23 ans, celui de 1871 devait, suivant l'opinion générale, inscrire en tête de son œuvre la gratuité secondaire, comme corrélatif de l'obligation pour l'instruction du premier degré. Cette espérance a été déçue, sans que nous puissions nous en étonner, car les députés qui représentent dans le Grand Conseil le corps enseignant et qui tous appartiennent au personnel secondaire ou supérieur, se déclarent opposés à la gratuité.

Nous ne songeons point à entamer une polémique sur ce sujet ; mais, si nous avons bien observé, les raisons alléguées par ces messieurs rappellent à s'y méprendre, les arguments que les champions de la non-gratuité pri-

maire invoquaient en 1848. Depuis cette époque, la question a fait et bien fait son chemin ; aussi croyons-nous, quoi qu'on en dise, à l'adoption par le Grand Conseil de cette mesure éminemment démocratique.

En estimant que les opinions des députés sus-indiqués ne traduisent pas fidèlement les aspirations de la majorité des instituteurs, nous demandons fortement l'agrégation à la commission consultative (article 3),d'un certain nombre de régents primaires. *Audiatur et altera pars!* Le vague remarqué dans cet article 3 donne à craindre que l'élément étranger à l'instruction ne gagne une prépondérance funeste à la réalisation des vœux collectifs exprimés par les intéressés.

Le principe égalitaire sur lequel nous nous fondons nous fait réclamer plus énergiquement encore un raccordement sérieux entre les écoles primaires et les colléges (écoles secondaires de jeunes filles) où les classes inférieures constituent un double emploi avec les cinquième et sixième degrés. Or, si l'instruction primaire est rendue obligatoire, l'enfant ne pouvant quitter l'école qu'après avoir justifié des connaissances exigibles, acquises dans les établissements publics ou particuliers, fréquentera la classe secondaire dont le programme est la suite immédiate du champ précédemment étudié. Dans ce cas, les divisions inférieures des colléges, devenant inutiles, ne formeront plus que des succursales concurrentes des degrés primaires supérieurs, ce qui ne saurait s'admettre.

Enfin, vous avez vu avec plaisir disparaître un échelon de cette hiérarchie qui revêt les fonctionnaires de dénominations aussi variées que superflues. La demi-satisfaction quu vous éprouvez *à distance*, n'est point partagée par ceux qui, appréciant *sur place* l'insuffisance de la mesure projetée, déplorent cette nouvelle intervention de la question pécuniaire. L'article 37 prévoit le maintien: 1° des élèves-régents et élèves-régentes; nous l'approuvons en principe ; 2° des sous-régents et des sous-régentes. Que deviendront les fonctionnaires actuels de cette catégorie qui tous ont prouvé du savoir et de l'expérience et qui remplacent des régents sans toucher le même traitement ?

« Lorsque, dit l'article 40, une place de régent ou de régente est va-
» cante, il en est donné connaissance, par la *Feuille d'Avis*, aux fonction-
« naires aptes à la postuler, à partir des sous-régents ou sous-régentes. Si
» le Conseil d'Etat ne choisit pas le titulaire parmi les fonctionnaires qui se
» sont présentés ou qui sont inscrits d'office par le département, celui-ci
» ouvre une inscription publique. »

Les repourvues étant assez rares, car les places de régents ne pullulent pas, les sous-régents non agréés attendront-ils indéfiniment avec 1000 francs d'abord, puis 1200 francs après six ans, puis enfin 1300 francs après neuf ans ? Seront-ils promus, moyennant un examen de capacité, au bout d'un

laps de temps déterminé? Ou bien blanchiront-ils, avec demi-solde, sous le harnais de seconde classe. Le projet n'en souffle mot, mais il semble pencher vers cette dernière alternative. Ce n'est guère encourageant!

Nous avouons de plus ne pas saisir le motif de l'énorme différence qui existe entre les appointements alloués aux instituteurs des deux sexes. Les dames n'auraient-elles pas des connaissances égales, ni des besoins matériels et intellectuels égaux à ceux des régents? Exige-t-on d'elles moins de travail et d'activité que de ces derniers?

En résumé, nous estimons qu'il faut attirer les jeunes gens dans la carrière enseignante, non pas en excitant le favoritisme, mais en leur garantissant de l'avancement et en assurant à leurs pénibles travaux une rémunération équitable.

Veuillez, etc.

A. Gavard.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Livre de lecture à l'usage des écoles de la Suisse française, par F. RENZ, maître au collége cantonal de Lausanne, degré intermédiaire adopté pour les cantons de Berne, Vaud et Genève. Prix: Un franc. — Lausanne. Blanc, Imer et Lebet. 1871.

Le livre de lecture rédigé par M. Renz forme un volume de 320 pages, assez bien imprimé et d'un prix qui le met, comme on voit, à la portée des petites bourses. Etude de la terre, histoire naturelle, descriptions et voyages, histoire, biographie, anecdotes, récits moraux et amusants, poésies lyriques et narrations en vers, et, pour finir, un extrait de la traduction en prose du Guillaume Tell de Schiller, tel est en résumé la matière de ce livre qui unit, comme on voit, l'agréable à l'utile.

Aux grands écrivains français et étrangers, comme Buffon, Fénelon, Franklin, ou aux spécialistes, comme Boitard, Milne-Edwards, viennent se joindre un assez grand nombre d'écrivains nationaux; en tête, Vulliemin, Monnard et M^me^ De la Rive, à laquelle M. Renz a fait des emprunts trop multipliés. Les notes, dans les pages historiques, abondent et sont même trop nombreuses. Un autre défaut sensible de ce livre, c'est la réunion, dans un même texte, d'emprunts faits à divers auteurs, au détriment de la simplicité, de l'unité et de la brièveté. Les morceaux en prose nous ont paru mieux choisis que les textes en vers, bien qu'il y en ait de très jolis, entre autres ceux que M. Renz a eu l'heureuse idée d'emprunter à M. Tournier, de Genève.

Livre de lecture à l'usage des écoles de la Suisse romande, par B. DUSSAUD, régent au collége de Genève, et A. GAVARD, régent au collége de Carouge. Degré supérieur, adopté pour les cantons de Berne, Vaud et Genève. — 1 fr. 25 c. — Chez Blanc, Imer et Lebet. Lausanne.

Ce volume, plus compacte que le précédent et fort de 415 pages, revêt comme de juste, un caractère plus scientifique dans toute la première partie qui est consacrée à l'étude de la nature et des phénomènes physiques. L'industrie, les chemins de fer et les bateaux à vapeur forment un complément instructif aux notices qui concernent l'usage du baromètre, du thermomètre, le paratonnerre et le télégraphe électrique.

La partie littéraire a été compilée avec soin. Les morceaux sont, en général, bien choisis; un ou deux seulement semblent trahir quelques sympathies locales et personnelles. Les stances de Duperrier à Malherbe sont devenues un peu *roccoco* et pourraient, sans inconvénient, disparaître dans une prochaine édition.

Somme toute, ces livres de lecture nous paraissent constituer un progrès et l'entente entre cantons est une bonne chose.

Cette entente pourrait être plus complète. On sait que Neuchâtel, ordinairement un des plus zélés aux entreprises intercantonales, n'est pas entré dans la ligue, parce qu'il a son livre de lecture à lui, un livre bien fait, quoique trahissant aussi des sympathies dans le choix des auteurs. Ce choix est toujours uu peu arbitraire. On n'y remédiera, dans la suite, que par une commission intercantonale plus nombreuse et où la littérature compte un plus grand nombre de représentants.

Histoire naturelle à l'usage des écoles de la jeunesse de la Suisse française, traduit de Wyss, maître à l'école normale de Munchenbuchsee, par Paul MORTHIER, professeur à l'Académie de Neuchâtel. Librairie générale de Sandoz et Dalp, à Berne. 1871.

L'intérêt qui s'attache à cette publication pour nos écoles nous engage à appeler sur elle l'attention du public des commissions d'éducation et des instituteurs.

L'histoire naturelle de M. Wyss, traduite par M. Morthier, forme un volume de près de 200 pages et contient trois parties : la Minéralogie, la Botanique et la Zoologie. Chacune de ces parties est accompagnée de planches bien exécutées. Le texte aussi est imprimé avec soin et même avec luxe, ce qui ne surprendra pas quand on saura que le volume sort de l'atelier de M. Guillaume Fick, à Genève.

A. D.

Chants pour la jeunesse. — Sous ce titre, vient de paraître, à Lausanne, un petit recueil de chants populaires notés en musique chiffrée. Nous félicitons l'auteur de l'excellente idée qu'il a eue de réunir ainsi les airs les plus connus et généralement les plus goûtés dans nos cantons romands. Le choix des morceaux a été judicieusement fait, et pour qui voudra réchauffer en son âme le saint amour de la patrie ou évoquer les riants souvenirs de l'enfance, ce recueil satisfera largement, nous en sommes persuadés.

Qu'il nous suffise de rappeler *les Alpes*, *Notre bon génie*, *les Adieux à la Suisse*, *Winkelried*, *le Pâtre sur la montagne*, et bien d'autres fraîches mélodies qui nous ont tant de fois charmés et que nous redisons avec un nouveau plaisir. Ajoutons que l'auteur, en faisant usage de la notation chiffrée a voulu non-seulement populariser la nouvelle méthode, mais encore faciliter la tâche des maîtres en leur épargnant un travail de longue haleine auquel ils n'ont pas toujours le temps de se livrer. Les *Chants pour la jeunesse* rendront donc, à notre avis, d'importants services aux instituteurs, et nous ne saurions trop encourager ceux-ci à en faire l'acquisition pour leurs écoles.

J. P.

L'anniversaire de Jacques Vogt, à Fribourg.

Le 25 juillet dernier, par une soirée sombre et pluvieuse, une scène touchante se passait au grand cimetière de la ville de Berthold IV. C'étaient les membres de la Société de chant entonnant un hymne d'adieu et de reconnaissance sur la tombe de son fondateur, Jacques Vogt, et déposant de leurs mains pieuses une couronne d'immortelles à la place où reposait leur maître, leur père bien-aimé, le grand promoteur de la musique populaire. Combien le *leb-wohl*, sorti du cœur de ces fils pleurant celui qu'ils ne verront plus, était déchirant pour quiconque a connu ce noble cœur qu'on nommait Vogt!

» Tombez, larmes silencieuses, sur une terre sans pitié! » En entendant ce funèbre concert auquel nous assistions tristes, méditatifs, nous nous sommes rappelé les généreuses et pathétiques paroles qu'un homme de cœur aussi et un éloquent interprète des sentiments élevés, l'avocat Isaac Gendre, avait prononcées sur cette tombe alors encore ouverte et attendant son illustre proie, et nous nous sommes dit : Tous les instituteurs réunis à Fribourg, en 1865, ont vu et entendu Vogt; ceux qui ne l'ont pas vu et entendu savent du moins qui il était et ce que le corps enseignant a perdu. Tous seront heureux de lire cette belle et remarquable oraison funèbre. « L'homme, disait le Père Girard, est tout ce qu'il est par le cœur. » C'est le cœur qui parle ici par par la bouche de M. Gendre.

« Dans cette tombe est descendu un artiste éminent; on a dit « de génie, » nous ne retirons pas le mot, — un citoyen excellent, un père de famille modèle.

Comme artiste, le voyez-vous encore à l'orgue? Il est là, sur son piédestal dans sa toute-puissance. Le voyez-vous l'œil inspiré, — tantôt, autre Franklin, ravissant au ciel ses foudres, qu'il fait éclater sous les voûtes de la cathédrale frémissante ; — tantôt, après l'orage, empruntant à la *voix humaine* ses plus suaves harmonies, comme pour rassurer la terre et ramener la paix parmi les hommes; — tantôt, si les passions des hommes se déchaînent, et pour les dompter par la pitié, arrachant à son instrument de ces notes qui sont le secret des maîtres, de ces accents qui ébranlent les cœurs, les bouleversent, en en faisant jaillir ces larmes, au milieu desquelles les ennemis les plus farouches se jettent dans les bras les uns des autres et se pardonnent ?...

« L'exécutant n'est qu'un artiste incomplet. Vogt était complet : il était compositeur, et ici nous lui retrouvons les grandes qualités de l'exécutant.

« Pour l'enthousiasme civique et patriotique, il a ressaisi les grandes inspirations de Rouget de l'Isle, et nos Confédérés ont compris Vogt, quand ils ont nommé « l'*Armons-nous* des bords de la Sarine » la *Marseillaise* fribourgeoise.

« Mais à ces hauteurs, il préférait les sommets sereins de la paix, de l'union des citoyens. C'est alors qu'entre autres, il chante « *ces monts et ces coteaux.* » C'est alors qu'il exhale un hymne à la nature dans son radieux *mois de mai*, et puis, par un retour naturel à son cœur, il revient à ses souvenirs d'enfance, et avec le dédain du psalmiste il s'écrie :

Il n'est pas de royaume,
Pas de séjour,
Qui vaille un toit de chaume
Où l'on reçut le jour.

« Cet amour des toits de chaume, des pauvres, des enfants, où ira-t-il tous les jours et toute sa vie le satisfaire ?

« Ecoutez. A côté de la vieille cathédrale, il y a l'école. L'Evangile a dit : « *Laissez venir à moi les petits enfants, ne les empêchez point.* » C'est là, à l'école, parmi les enfants, leur causant, les conseillant, les instruisant que vous trouverez Vogt, pendant que les grands du monde, les étrangers illustres, les artistes renommés, voudraient pouvoir, en le possédant au milieu d'eux, lui payer leur tribut de juste admiration.

« On l'a dit : « *Le génie, c'est le cœur ; la musique, c'est l'harmonie.* Or, ce cœur qui a fait le génie de Vogt, vous le retrouvez dans toute sa carrière et dans tous ses actes. Rien ne trouble l'harmonie de cette existence : ses qualités et ses actions forment un vrai concert. Comme citoyen, Vogt a des vues précises, fermes, austères ; mais, ses principes proclamés, son amour le porte vers tous, et de fait, Vogt n'a jamais eu, nous ne dirons pas des ennemis,

mais même des adversaires (1). Il ne savait qu'aimer et chanter... aimer son pays par le chant, le doter de l'harmonie, et c'est pour cela qu'elles viennent avec les enfants sur ta tombe, ô Vogt, confirmer ce que je dis, ces Sociétés de chant que tu créas et que tu vivifias de ton souffle.

« Et du père de famille, que dire? De sa famille, nous étions tous, il était un père pour tous; mais pour les siens!... le langage humain n'a pas de termes pour exprimer l'amour du père : la langue disparaît sous les larmes.

« Eh bien,

« La coupe de ses jours s'est brisée encor pleine. »

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse — La commission du Conseil des Etats a adopté une proposition de M. Eugène Borel, conseiller d'Etat de Neuchâtel, tendant à introduire les deux dispositions suivantes :

« Tous les cantons sont tenus de rendre l'instruction primaire gratuite et obligatoire. »

« Dans les écoles publiques l'enseignement laïque ne peut être confié qu'à des laïques. »

Cette dernière conclusion, si nous la comprenons bien, exclurait des fonctions enseignantes, d'abord toute corporation religieuse, ensuite, les ecclésiastiques des deux confessions. M. de Hettlingen de Schwytz, qui proposait au contraire la liberté de l'enseignement, en laissant à la législation cantonale le soin de statuer sur les conditions de capacité, a retiré son amendement.

Suisse romande. — La Société suisse des instituteurs devait se réunir à Aarau, en septembre. Mais cette assemblée générale sera renvoyée à l'année prochaine, à la demande de cette ville qui a eu trop de dépenses cette année pour s'en permettre de nouvelles. Le comité central de la Société romande avait également décidé de choisir Aarau pour le siége de sa séance annuelle, et de faire ainsi coïncider sa réunion avec celle de ses collègues de la Suisse allemande. L'assemblée générale étant renvoyée à l'année prochaine, le comité central devra être probablement convoqué à Genève, pendant les vacances des vendanges. Il y a aussi des avantages à cette réunion spéciale et indépendante d'une assemblée très nombreuse.

La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* donne le texte de la lettre par laquelle le comité d'Aarau que préside le landamman Keller décline la fête

(1) L'orateur se trompe ; Vogt a eu des détracteurs, des adversaires même assez persévérants pour empoisonner les dernières années du vaillant maestro comme ils avaient cherché à entraver son premier essor.

pour l'année 1871 en alléguant d'abord les sacrifices d'argent faits en faveur des internés, et en second lieu, les fatigues des personnes qui ont fonctionné dans les comités et qui auraient à recommencer leur besogne pour la réunion générale des instituteurs.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de ces observations, la *Schul-Lehrer-Zeitung* exprime des regrets motivés sur la circonstance qu'en ajournant à l'année prochaine l'assemblée générale des instituteurs suisses, elle se rencontrera avec celle de la Suisse romande au lieu d'alterner avec elle. Un autre inconvénient majeur, c'est que les instituteurs perdent ainsi l'occasion d'exercer une action sur la révision fédérale.

Genève. — Les fonctions de membre du Grand Conseil de ce canton ont cessé d'être des fonctions *ad honores*, chaque député recevant maintenant une indemnité de six francs par séance à laquelle il assiste. Nous n'avons pas à examiner ici les raisons politiques qui ont engagé les législateurs genevois à adopter cette mesure; mais nous connaissons telle bibliothèque communale qui en a déjà profité, et nous ne pouvons résister au plaisir de signaler ce fait à nos lecteurs. Comment? direz-vous. Attendez. Un honorable citoyen de Chêne-Bourg, M. Perréard, va vous l'apprendre.

« J'ai le plaisir de vous envoyer, écrivait-il, le 23 juin dernier, au maire » de cette commune, quelques volumes destinés à augmenter notre bi- » bliothèque. C'est avec l'indemnité de député au Grand Conseil que j'ai » fait cette acquisition, *et c'est ainsi que je compte faire à l'avenir,* » *croyant ne pouvoir donner un meilleur emploi à une somme à laquelle* » *je ne m'attendais pas, lorsque j'ai accepté le mandat de député.* »

Il ne nous reste plus qu'à féliciter M. Perréard de sa généreuse initiative, et à souhaiter qu'il trouve de nombreux imitateurs.

Vaud. — La fortune sourit au canton de Vaud et semble vouloir le récompenser de ses efforts pour le progrès scolaire. M. Gabriel de Rumine, Russe établi à Lausanne, et dont la générosité s'est déjà manifestée à diverses reprises, vient d'en donner une nouvelle et splendide preuve par testament du 20 mars 1871. Il donne à la ville de Lausanne, pour la construction d'un édifice qui, dans quinze ans, sera jugé d'utilité publique par par une commission de cinq professeurs de l'Académie et de cinq magistrats, la somme de 1,500,000 fr. dont les intérêts seront capitalisés jusqu'à ce que la somme soit doublée. Il donne de plus à l'Ecole de théologie libre de Lausanne 100,000 fr.; à la Société vaudoise des sciences naturelles, pour qu'il soit prélevé chaque année 1000 fr. destinés à récompenser le meilleur travail, la somme de 20,000 fr.; au Club alpin, section vaudoise des Diablerets, 5000 fr.; à diverses institutions charitables de Lausanne, 100,000 francs.

Neuchatel. — Les excursions de Sociétés prennent de plus en plus d'extension. Le 29 juillet, par un radieux soleil, la Société d'instruction populaire de Môtiers-Travers, composée de personnes de presque tous les âges, des deux sexes, et accompagnée de la musique fanfare de Fleurier, a passé les deux lacs pour faire un pélerinage historique à l'Obélisque de Morat. Tout près du monument, la joyeuse caravane a fait halte sous les ombrages pour entendre le narré de la bataille que lui a fait l'un des orateurs priés de la troupe. Après une courte visite dans le magnifique parc de M. de Pourtalès, à Greng, les Môtisans se sont assis autour d'une table copieusement servie à l'hôtel des Bains, à Montelier, où les discours patriotiques n'ont pas plus manqué que la belle humeur et les bons vins.

Fribourg. — Le 1er juillet, s'est ouverte, dans le clair et élégant local de la Grenette, l'exposition scolaire annuelle qui est la création de M. Charles, le directeur de l'Instruction publique. C'est la septième dans l'ordre chronologique et l'une des moins riches en spécimens, à ce qu'il nous a paru ; ce qui n'est pas étonnant, après une année aussi agitée, et l'interruption forcée de tant d'écoles. Certains établissements se sont cependant distingués, soit par le nombre, soit par la qualité de leurs travaux. On peut citer les dessins du collége, ceux de l'école d'Hauterive et de l'école secondaire de Morat. On a remarqué l'absence des écoles primaires et de l'école secondaire de Fribourg. Cette absence est due à l'interruption dont nous parlions tout à l'heure, plutôt qu'à une abstention systématique. L'exposition rencontre néanmoins, au point de vue pédagogique, plus d'un contradicteur dans le corps enseignant et le public.

France. *Savoie.* — M. Haillecourt, inspecteur d'Académie, à Chambéry, a eu l'heureuse idée de faire paraître un *Bulletin de l'instruction primaire*, dont, grâce à son obligeant envoi, nous avons les deux premiers numéros sous les yeux. Ce bulletin contient d'abord une partie officielle, composée des arrêtés, instructions, circulaires. Cette partie, purement administrative et officielle, est suivie d'une partie en quelque sorte pédagogique adressée aux inspecteurs primaires et leur traçant des directions sur la tendance à imprimer à l'enseignement, celui du calcul, par exemple, où il recommande l'usage du Boulier-compteur, qui donne la *forme concrète* à l'idée de nombre, au lieu de la forme *abstraite*. Désireux de voir s'introduire dans les écoles l'enseignement de la géographie qui y fait défaut et *n'existe pas*, M. Haillecourt se propose de provoquer l'établissement de récompenses spéciales pour les instituteurs et les institutrices qui créeraient cet enseignement dans leurs classes.

M. Haillecourt cite avec prédilection la Suisse pour laquelle les derniers événements ont éveillé en lui un sentiment très vif de reconnaissance. L'*Educateur* a une part aussi à ses éloges bienveillants. Mais il se trompe en

prêtant au rédacteur de l'*Educateur* l'initiative si digne d'éloge de l'appel rédigé par le comité de souscription pour les orphelins de la guerre, signé Biolley et Villommet. *Cuique suum.*

Luxembourg. — La situation des instituteurs primaires de ce pays s'est beaucoup améliorée depuis 1861. Le Progrès (Fortschritt) de cet Etat annonce une assemblée générale de tout le corps enseignant primaire. Des écoles enfantines ont été fondées.

Etats-Unis. — La question de la fréquentation obligatoire est remise sur le tapis et dans plusieurs Etats des motions ont été faites dans ce sens. Le gouverneur du Wisconsin a publié une circulaire *ad hoc*. La législature de l'Illinois discutera un projet de loi imposant cette fréquentation pendant trois mois au moins dans le courant de chaque semestre sous peine d'une amende de 20 dollars. Le fait que 269,766 enfants seulement suivent les écoles pendant que 437,014 enfants restent sans instruction est de nature à faire faire de sérieuses réflexions, et motive, selon la *Tribune*, journal de ce pays, une sérieuse intervention de l'Etat.

On compte, dans les Etats-Unis, environ 3 millions d'enfants qui ne savent ni lire ni écrire. L'école est cependant le patrimoine de tous et la famille est la base de l'Etat politique et social. Si la loi punit les pères de familles qui traitent avec cruauté leurs enfants, ne peut-elle pas sévir contre ceux qui ôtent à leurs enfants les moyens de devenir des citoyens utiles à l'Etat, à la famille et à eux-mêmes ?

Ce n'était pas tout que d'émanciper les nègres comme l'a fait le décret de Lincoln du 1er janvier 1863, scellé par la victoire du Nord sur le Sud. Le plus grand nombre de ces malheureux étant encore des enfants et des mineurs pour le développement, il fallait en faire des hommes et des citoyens. Comme le disait très bien Beecker : « L'émancipation n'est qu'une parole » mensongère et dérisoire, si elle laisse les hommes sauvages comme les ani» maux des forêts. » Ecoutant la voix de l'humanité, le Congrès vota 9,000,000 de dollars pour arriver à ce résultat. Les chefs eux-mêmes de l'armée du Nord, Shermann en Géorgie, Banks en Louisiane et Howard dans le Tennessée, déployèrent dans le système adopté pour l'instruction des noirs incorporés dans l'armée, l'activité et l'énergie dont ils faisaient preuve dans leurs opérations militaires. Les aumôniers ou chapelains de l'armée reçurent la mission d'instruire les nègres. A la fin de la campagne, sur 180,000 nègres, 40,000 avaient appris à lire et à écrire, malgré les entraves et les obstacles que rencontre naturellement l'instruction donnée dans de pareilles conditions.

(Christliche blätter de Berne.)

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

Genève. — Imp. Ve Œttinger, route de Carouge.